

A.I.R.E

Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

- LETTRE DE LIAISON n°8

PRINTEMPS 95

PRESENTATION

Cette lettre est essentiellement consacrée au débat qui a précédé l'assemblée générale de l'association le 20 Janvier dernier. Ce débat a été particulièrement intéressant grâce à la participation de M. Jean Baptiste de Foucauld, Commissaire Général au Plan, et vous en trouverez d'amples extraits dans les pages qui suivent.

L'assemblée à laquelle a ensuite participé une trentaine de membres, a décidé d'accentuer l'effort de promotion de nos propositions, effort déjà largement entamé les années précédentes par la participation des membres du conseil à de nombreuses rencontres.

Cet effort portera en particulier sur la diffusion, auprès des candidats aux présidentielles, de la presse et du public, d'un Appel pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence (avec argumentaire joint) et sur l'ouverture d'une messagerie minitel 3615 REXIST (ouverture prévue fin mars).

Le nouveau conseil d'administration élu pour 1995 comprend désormais.

Gérard BERIOT, Jacques BERTHILLIER (secrétaire), Yoland BRESSON (président), Muguette CHIROUTRE, Jacques DAVID, Marguerite de LAVALETTE, Catherine de PLANARD, Serge DUMARTIN, Jean-François LAPIED, Pierre LAVAGNE (trésorier), André LECLERC du SABLON, Philippe RICHÉ (secrétaire), André ROMIEU (vice-président), Jacques SOURGEN.

La cotisation annuelle à l'association (comprenant l'abonnement et la lettre de liaison) reste fixée à 400 F.

L'abonnement à cette lettre reste 200 F/an.

N'oubliez pas de les renouveler (chèque à l'ordre de l'AIRE), le cas échéant, le rapport du trésorier donnant quelques inquiétudes, et l'effort de communication ne se faisant pas sans nouvelles dépenses.

Ph. RICHÉ

Secrétariat pour toute correspondance :

Melle H. Boussatha

Faculté de Sciences Economiques et de Gestion

PRINCIPALES INTERVENTIONS lors du DEBAT DU 20 JANVIER 95

Yoland BRESSON

Je vais essayer de résumer le projet d'appel qui vous a été transmis. Le Revenu d'Existence est un revenu inconditionnel, égal pour tous, alloué à tous les citoyens, de la naissance à la mort, qu'il faut compléter librement par des revenus d'activités. Librement, cela veut dire que c'est le marché qui pour l'essentiel va en déterminer le montant.

Il faut maintenant imaginer la société à venir, société du temps choisi où chacun est plus libre d'organiser son temps de vie, de façon dynamique et non instantané. Est acquis par la majorité de nos analystes :

1 - la situation durant laquelle nous avons eu un même emploi durant toute notre vie active, jusqu'à notre retraite, n'existe plus, même s'il y a un niveau de croissance relativement élevé. Cela ne veut pas dire que le travail va disparaître, mais nous voyons se développer toute une nébuleuse de formes d'emplois atypiques (CDD, emplois précaires, etc.) en même temps que le noyau du plein emploi se rétrécit.

2 - La protection sociale basée sur le plein emploi salarial doit être modifiée. Les mécanismes de distribution fondés sur l'emploi ne peuvent se multiplier malgré l'augmentation de la richesse, car on prélève sur un nombre de plus en plus petit d'individus pour redistribuer sur un plus grand nombre.

3 - La société d'exclusion ne résulte pas des mécanismes d'exploitation d'autrefois. L'exclusion s'accompagne d'une dépersonnalisation et d'une impossibilité de se réassocier aux autres. Il n'y a pas de conscience collective de classe ni de force de négociation. Le mouvement des chômeurs essaie actuellement de montrer une visibilité, mais ce sont surtout les organisateurs qui s'assemblent !

La transformation que nous vivons là, c'est ce que je considère personnellement comme la fin du salariat traditionnel, après la fin de l'esclavage, puis la fin du servage. D'autres considèrent qu'on n'en est pas encore là. Mais à chaque transformation, l'homme a gagné en dignité et en reconnaissance. C'est un saut qualitatif et il faut qu'économistes, gestionnaires ou politiques, nous facilitions au mieux cette mutation. Pour nous le RE n'est qu'un moyen, non une fin en soi, pour permettre à la société de se réarranger le mieux possible en harmonie et en compatibilité avec les forces actuelles du changement. Pour ma part, en tant qu'économiste, et en réfléchissant dans quelles conditions un marché du temps choisi peut effectivement s'installer, je pense que le RE est une nécessité économique.

Mais ce qui fonde le RE, c'est un contrat social que l'on peut appeler "de la productivité".

Il y a deux notions dans la productivité

1 Chacun d'entre nous profite qu'il le veuille ou non de l'héritage collectif légué par nos anciens. Si je prends par exemple deux jumeaux parfaits, avec les mêmes aptitudes, la même profession, l'un exerçant en France, l'autre en Tunisie. Si celui qui exerce en France a un revenu plus élevé, ce n'est pas dû à ses mérites personnels mais au fait qu'il est inséré dans un champ économique plus riche. C'est cet héritage de productivité que nous pensons devoir être distribué entre tous avec le RE. (C'est une redistribution conceptualisée en termes de fruits du stock).

2 En terme de flux, on peut avancer la conception de l'échange de temps. Le temps de chacun représente un potentiel de création, tout échange de temps est une création de richesse et seule celle qui laisse une trace en monnaie est comptabilisée. Dans une économie marchande où la monnaie médiatise les échanges, il faut que chacun bénéficie d'une dotation minimale pour amorcer ces échanges. Quand nous disons "contrat social", ce n'est pas un contrat particulier qui résulterait d'un accord entre patronat et syndicats, c'est le "contrat social" entre tous les citoyens, contrat de participation passé entre chaque personne et la communauté dans laquelle elle est insérée. C'est pourquoi le RE se calcule à partir des ressources et non pas à partir des besoins. (Cette exigence n'est pas retenue par tous les partisans d'un revenu de base.) Chacun reçoit sa part et on lui demande ce qu'il peut apporter : je rejoins en cela en partie la conception de l'Abbé Pierron "je demande d'abord au pauvre qu'est ce que tu peux me donner ?". Le RE n'est pas une allocation de charité pour tous, c'est la reconnaissance de l'autre en lui donnant inconditionnellement le

Il y a plusieurs modalités de mise en oeuvre et si nous avons donné l'esquisse d'un scénario, c'est pour bien faire comprendre que la transition est possible sans trop de difficultés, même si elle suppose des transformations en terme de fiscalité, de négociations, de relations sociales... .

Nous visons une société de pleine activité où chacun est reconnu comme un actif potentiel. Quoiqu'il fasse, chacun crée de la richesse, mais il faut que cette richesse soit repérable et qu'elle participe à la redistribution. Toutes les expériences qui tendent à partager le travail, à donner de la souplesse à la négociation salariale, à permettre à chacun de mieux gérer son temps, rester localisées et non généralisables tant que n'aura pas été cassé le lien strict entre revenu et emploi qui caractérise le système actuel. Si nous osons le casser par la distribution inconditionnelle du RE et les possibilités de réarrangements se multiplient, en particulier sur le marché du temps choisi. Entre demandeurs et offreurs d'emplois en temps choisi, le RE supporte les coûts d'attente et de transactions et permet à ce marché de se réaliser. Par exemple, entre les infirmières qui veulent travailler de nuit, ou deux jours par semaine, ou etc., il y a une grande diversité d'emplois qui ne peuvent actuellement se réaliser. Si on prend une image, à une certaine époque il n'y avait qu'une certaine voiture : c'était l'offre d'emploi à durée indéterminée. Actuellement il y a la même voiture offerte dans des configurations multiples. Le travail étant devenu marchandise à l'intérieur du salariat, c'est un produit qui doit trouver toutes ses configurations pour que tous les "segments" du marché puissent trouver satisfaction. Voilà comment je conçois le RE.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Le sujet mérite discussion et dans la pénurie d'idées dans laquelle nous sommes, il a une certaine force d'impact. Ceci dit, je ne conditionne pas le progrès ou le non-progrès du RE à ma modeste position. Le problème me dépasse largement. Je vais essayer de répondre de façon critique, mais positive.

Telle que l'idée est exprimée actuellement; je crois que c'est une erreur complète, mais qu'il y a quelque chose à en retirer. Concrètement, le RE est une opération de redistribution. On le met en place - 1500 à 1600 Frs/mois à tout le monde - il remplace un certain nombre de prestations sociales et le coût net est de 250 milliards de francs par an.

1) Qui gagne, qui perd ? Les chômeurs et les exclus, tous ceux qui ont le RMI ne gagnent rien (à l'exception des familles nombreuses ; mais un progrès du même ordre pourrait être obtenu sans le RE). En général, ils ont plus, à une exception près, les jeunes qui ont moins de 25 ans qui ne peuvent avoir le RMI et n'ont pas encore travaillé. Ils ont 1600 Frs, alors qu'actuellement, ils n'ont rien. Ceci peut leur permettre de différer leur entrée sur le marché du travail, est-ce une bonne ou une mauvaise chose ? Cela leur permet surtout, s'il y a un peu d'aide familiale, de rester adolescents plus longtemps. Gagnent aussi tous ceux qui ont des effets d'aubaines, toutes les femmes qui restent chez elles et qui se trouvent avoir 1600 Frs., et, comme les allocations familiales sont très inférieures, les familles sont très gagnantes. C'est une bonne mesure du point de vue démographique.

Qui perd ? Pour toute une série de personnes, c'est neutre. Ils touchent 1600 Frs, ils payeront 1600 Frs d'impôts si c'est équitablement réparti. Mais certains vont payer plus, puisqu'il y a redistribution. Va-t-on accepter de payer 250 milliards d'impôts supplémentaires pour des effets d'aubaine ou seulement pour les jeunes ? Quand je regarde les comptes de la nation, je ne sais pas comment résoudre le déficit de la S.S., si j'augmente les impôts, j'ai peur de peser sur les emplois; d'aggraver la récession, j'ai un problème de déficit public, etc. Comment trouver 250 milliards, alors que l'on n'arrive pas à en trouver 150 pour réduire le coût du travail?

Donc la redistribution d'un RE qui vient s'ajouter aux problèmes que nous avons déjà, ferait l'objet d'une priorité de premier rang pour des effets relativement faible à première vue. Je reconnais que nous restons dans le court terme, mais le long terme commence aussi par le court terme.

2) Imaginons qu'on l'instaure, quand je regarde l'évolution démographique, je tombe sur un autre problème qui est celui des retraites. Le rapport entre retraités et cotisants qui est de 48% aujourd'hui passe à 77% en 2040. Si on ne change pas les règles du jeu, le niveau de vie des actifs sur lequel on va prélever de l'argent va baisser. Pour résoudre ce problème difficile il faudra peut-être réouvrir l'immigration, et souhaiter que la productivité reparte. Le RE, c'est un peu le droit à la retraite pour le nourrisson, un droit au revenu avant le droit de vote, est-ce bien raisonnable ?

entre eux des biens et reconstituer de la sociabilité. Ca ne va pas forcément recréer du "contractuel", c'est un contrat très individualiste.

f) Il y a dans le RE, à la fois excès de pessimisme et excès d'optimisme.

Pessimisme : l'emploi est une rente, il n'y en a plus pour tout le monde et il faut partager la rente. Faut-il distribuer la rente que l'on décrète plafonnée ? Ou plutôt faut-il accroître cette rente ? Les performances entre les différents pays sont extrêmement différentes. Les U.S., par des moyens qui sont les leurs, peut être contestables, n'ont vraiment pas de problèmes de sous-emploi, ils ont un problème de pauvreté. Certains pays européens ont réussi à avoir peu de chômeurs, l'Autriche, la Suisse ... Je ne crois pas que l'on puisse dire d'emblée que l'emploi est plafonné. Il est certes plus compliqué à reconstituer dans la société post-industrielle, mais pas plafonné.

Optimisme : quant on dit que l'on hérite d'un capital accumulé, technologique, intellectuel, culturel et qu'il n'y a pas de raison pour que tout le monde n'en profite pas également, c'est juste. Mais le RE va plus loin en disant qu'on a le droit de le consommer, car c'est ce qu'il y a derrière l'inconditionnalité. Imaginons que l'on ait résolu les problèmes de redistribution à court terme, le problème de l'incitation au travail se pose alors fortement. Depuis la Renaissance, nous sommes toujours auto-conditionnés au travail dans le sens d'une société prométhéenne : c'est l'effort qui produit de la valeur. Au bout de deux ou trois générations, le gagnant est celui qui vit pauvrement, ne travaille pas, vit comme un moine. Je ne suis pas contre ce choix, mais il n'est généralement pas fait par un mécanisme de redistribution de l'Etat Providence. Quel est le type de rapport qui se noue entre celui qui travaille peu et se contente de peu, et celui qui travaille et paye des impôts pour l'autre. Jusqu'à quand cela marche-t-il, et à partir de quand qui exploite l'autre ? Je sais que Philippe VAN PARIJS travaille sur la question. On a déjà du mal à avoir de l'argent pour le chômage, alors pour le droit à l'inactivité ! C'est là qu'est le pari et le problème de fond. Je n'ai pas la vérité, mais je suis sceptique parce que sous des apparences rénovées, on retombe dans cette vieille idée qui a conduit au communisme, qu'il suffit de quelque chose d'un peu astucieux pour que d'un seul coup la société devienne bonne et juste. Cela ressemble un peu à l'appropriation collective des moyens de production qui devait tout résoudre. On retrouve l'idée fautive que l'on peut faire la révolution sans rien changer à soi-même. Je ne sens aucun principe spirituel dans le RE. Il y a derrière l'idée qu'il n'y a plus de devoir et que la rente constituée ne peut pas s'effondrer. La rente, ça s'effondre dans une société. Lorsque le rentier va jouer sa rente au casino, il n'y a plus de rente au bout d'une génération ou deux. C'est encore l'idée que la technique peut remplacer la morale. En croyant changer la société, on en est le reflet. Ce sont là des critiques virulentes, mais laissez moi le crédit de penser qu'il y a quand même quelque chose à retenir.

Il est vrai que l'antidote du RE serait un modèle de développement choisi et solidaire qui n'est pas facile à construire et ne se présente pas aussi clairement. Ensuite l'idée des droits de l'égalité fondamentale de chacun devant le capital accumulé par les générations précédentes, capital culturel, technologique, matériel, est une idée juste, à condition que ces droits servent à entretenir et à développer ce capital. C'est l'inconditionnalité qui me gêne. Si on pouvait améliorer la position respective des individus en leur disant "vous avez des droits de tirages sur le capital accumulé, mais vous n'avez pas le droit de les utiliser pour le consommer, mais pour l'entretenir et le développer" ce serait peut être la voie. Il s'agirait d'étendre un certain nombre de droits qui se sont mis en place de façon empirique, le droit à l'éducation par exemple puisque la société admet bien de prélever sur la ressource de ceux qui travaillent pour éduquer les générations à venir. A l'inverse, avec le RE l'obligation d'aller à l'école est-elle tellement justifiée puisqu'il y a revenu dès le départ ? On peut avoir une vision très anarchisante du RE si l'on y prend pas garde.

On pourrait développer l'idée que l'on a un droit à l'éducation, un droit au temps choisi tout au long de sa vie, un droit à l'initiative, au capital initiative - objet des premiers travaux de Yolande BRESSON - si ça trompe -. Ce n'est pas la peine d'être chômeur pour disposer d'un capital initiative, il faut le donner à tout le monde. Il serait logique que ceux qui ne prennent pas d'initiatives cotisent pour ceux qui en prennent, puisqu'ils en profitent. Actuellement, nous sommes dans une logique où droit et devoir sont inversés. Ne pourrait-on pas avoir un devoir de congés sabbatiques par exemple : il y a du chômage, pourquoi ne pas poser le principe que tout le monde fasse, durant un temps, autre chose que son travail pour donner de la place à l'autre, avec selon la conjoncture un système d'incitation ? Les Suédois, dans les années 70, avaient réfléchi à une banque du temps de ce type.

La cause du RE serait plus pertinente si on entrait dans une logique de conditionnalité. Avec l'inconditionnalité, il n'y a plus de contrat, et on pense que les hommes vont contracter

SYLVAIN

1) J' ai toujours été pris par le RE car cela apporte une réponse à l'émergence de ce que l'on appelle le tiers secteur, tout ce qui est association, bénévolat, etc., et qui n'a aucune chance de s'en tirer actuellement ; aussi parce que le RE répond à l'expérience que j'ai faite par moi-même.

2) C'est exact que dans le RE, ce que j'appelle l'élément de la contrainte, disparaît presque entièrement. Dans mon expérience actuelle à EMMAUS, je me pose la question pour savoir ce qui va ramener ce que JBF appelle le devoir, rappeler - s'il n'y a pas de loi pour cela -, qu'on n'a pas tous le droit d'être moine et de regarder les autres travailler.

3) Concernant la redistribution égalitaire du PNB, le RE n'enrichira pas les riches mais permettra beaucoup de gens de pouvoir s'en sortir.

Yoland BRESSON

1) Sur le capital : il faut se mettre d'accord sur ce qu'on appelle le capital, car il ne s'agit pas de le consommer, mais d'en répartir une partie des fruits.

2) Sur le fondement spirituel, cette critique me touche beaucoup, parce que j'ai l'impression que c'est l'enjeu du siècle à venir. Pour moi, en tant qu'économiste, le défi c'est de trouver une conciliation entre l'humanisme et le libéralisme. Il est clair que le marché est incontournable car c'est le meilleur mode de régulation de l'information, de l'ajustement de la création de richesses, etc. Il est vrai que le marché *...(fin d'enregistrement)...* Il est aussi vrai que l'évolution française n'est pas faite. Si nous avons incontestablement progressé sur la liberté, les droits de l'homme..., au moins dans les consciences, peut être faudrait-il progresser sur l'égalité. Pour moi le RE le fait, en reconnaissant chaque citoyen d'une communauté dans toute sa dignité et potentialité. Voilà l'égalité fondamentale qui peut être organisée et sur laquelle on laisse jouer la liberté, en particulier économique, celle des échanges. Comme cette liberté peut entraîner de nouvelles inégalités, alors intervient la fraternité ou la solidarité pour compenser les déséquilibres. Nous sommes en train de vivre cette étape, et pour moi, le RE a d'abord une vertu pédagogique et conscientisante. Il ouvre ensuite des perspectives nouvelles dans les relations de l'homme avec la société et l'incitation au travail.

3) Le fait que des courants de droite ou de gauche s'y retrouvent se comprend parfaitement : le RE n'est qu'un moyen derrière lequel il y a toute la société à reconstruire. Toutes les tendances peuvent s'y intégrer, avec aux deux extrêmes, un libéralisme pur et dur américain, considérant qu'avec le RE le devoir de la communauté est fait et que la liberté peut s'exercer dans tous ses états. De l'autre côté, ceux pour qui le RE est la postulation d'une égalité originelle, mais que les hommes étant en fait inégaux, la liberté augmente les inégalités qu'il faut en permanence compenser par une augmentation progressive du RE, pour aboutir à la limite à un système de redistribution de type communiste.

4) Le vrai problème que l'on doit poser, c'est de trouver, au moins dans un premier temps, les conditions nécessaires, par des incitations diverses, pour que le RE donne lieu à contre-partie tout en restant inconditionnel. Naturellement, l'obligation de l'école ne peut être mise en cause, mais il faut aussi solliciter ceux qui resteraient trop longtemps inactifs. Comment faire en sorte pour que l'homme change ? "Pour voir l'aquarium, il ne faut pas être poisson rouge". Nous sommes un peu poisson rouge dans la représentation que nous nous faisons du monde et nous avons du mal à percevoir ce que sera la réalité dans 50 ans. Nous n'arriverons pas à quelque chose de nouveau tant que nous n'aurons pas cassé quelque chose. C'est comme en physique : le système de complexité dans lequel nous sommes est comparable au système fractal des physiciens. Pour qu'il change, il faut trouver l'élément fractal que l'on doit modifier. Pour nos sociétés, je crois que c'est au niveau du RE que se trouve la possibilité du changement.

Serge DUMARTIN

Le RE tendrait à réguler les désordres du système actuel, mais en l'instaurant il faudrait apporter de

1) Il ne faut pas charger le RE avec tous les maux d'une société de permissivité. La loi républicain doit s'appliquer pour le bien de tous. Par exemple, en ce qui concerne les obligations civiques, on pourrait lier le RE, revenu de citoyens, avec l'exercice réel des droits civiques, prenant exemple sur ce qui se fait en ce sens en Belgique.

2) La coalition pour le RE est hétéroclite, surtout en France, où les partis sont aussi assez hétéroclite. A l'étranger, l'idée est surtout portée par les partis verts et à sensibilité de gauche. Cela se sent bien au sein du BIEN.

3) La liaison travail-revenu : nous travaillons à peu près 10% de notre temps de vie. Notre économie globale dépend-elle seulement de ces 10% ? Ne faut-il pas irriguer de façon plus régulière ces 90% restants ?

4) Le financement est un investissement de la nation et représente le lancement du RE avant sa prise en charge par la réforme fiscale qui permettrait de le réaliser par le biais de la CSG ou d'une réforme modulée de la TVA. Cet investissement est comparable à une aide à la création mais qui laisse une grande latitude alors qu'actuellement tous les mécanismes mis en place sont très contraignants et n'intéressent que des secteurs très particuliers de la population.

André ROMIEU

Je voudrais tout d'abord revenir sur le manque d'inspiration spirituelle. Notre société fait peu de cas de la personne humaine, aussi bien dans la guerre que dans la paix, et ce manque de respect de l'homme est un grand danger. En affirmant ce droit à l'héritage, on donne une dimension autre à la personne, on donne une vocation autre à participer au développement de ce dont elle hérite. C'est une notion dynamique qui fait défaut actuellement et ceci se traduit, dans la jeunesse, par l'appréhension d'entrer dans une société qui n'a pas besoin de vous. Je vois au contraire dans le RE une notion riche en spiritualité, parce qu'elle reconnaît le caractère irremplaçable de chaque personne. Dans notre monde lorsqu'on n'a pas de valeur marchande, on n'existe pas. C'est pourquoi comme le disait Henri GUITTON, il faut réévaluer la notion d'existence et revitaliser une société qui meurt dans ses cellules : il y a des cellules mortes, des zones où le droit ne pénètre plus, où vivent des sociétés mafieuses de trafic et de prostitution ; ceci est très dangereux, et le coût en est considérable. C'est mon premier point, en affirmant la valeur de chaque personne, on fait un travail de spiritualisation de la société.

D'autre part, au point de vue économique, le RE met en évidence la nécessité de donner tout son sens à l'accroissement de la productivité. Celle-ci augmente de plus de 2% par an ; on appréhende son accroissement dans la mesure où il crée du chômage et l'on aurait tendance à créer des petits boulots par-ci, par-là, à remplacer la machine par des hommes. Je crois qu'il faut donner à la machine tout ce qui est machinal, et à l'homme tout ce qui est humain. Il ne faut pas avoir peur de la productivité, et nous n'en n'avons pas le droit dans une société mondialisée. Il y a donc là un optimisme profond et légitime. En liant le RE au développement de la productivité, on donne une forte incitation aux gens. Actuellement on se referme sur soi-même, individuellement ou par groupe d'intérêt, par secteur corporatif, et on voit bien que ces intérêts ne servent pas le bien commun. C'est une situation inquiétante du point de vue spirituel comme du point de vue matériel. Je suis persuadé que par le RE, on peut éveiller une nouvelle conscience dans la ligne de la relation entre la technique et l'homme.

Jacques BERTHILLIER

Je pense qu'on mésestime beaucoup le potentiel de croissance de cette productivité. Nous sommes dans une société où le temps de travail contraint ira, qu'on le veuille ou non, en diminuant. Ceci est un fait, et ce n'est être ni optimiste, ni pessimiste, de l'affirmer. Lorsque Monsieur le Commissaire parlait du financement des retraites en 2040, alors le temps contraint par individu sera infime par rapport à ce qu'il est aujourd'hui.

Deuxième remarque, je pense qu'il faut tenir compte de certaines contraintes et que notre message passerait mieux si l'on formulait davantage ces contraintes imposées pour que la collectivité maintienne précisément dans son ensemble cette productivité.

s'impose, non pas seulement pour des raisons morales, mais d'efficacité."

Ensuite je pose ces questions :

1) JPB nous a dit que le RE n'était pas opportun car il s'ajouterait aux problèmes de court-terme. Quand pourrait-on le faire ?

2) Y-a-t-il une alternative, car si nous rajoutons l'obligation d'année sabbatique à toute la série de "recettes de poche", arrivera-t-on à moins d'exclus ? On dit partout que si on arrivait à supprimer un million de chômeurs, ce serait un excellent résultat. Mais il en resterait encore 2 ou 3 millions. Essayons donc de sortir de l'aquarium et de faire des efforts pour penser autrement. Comment arriver à financer le temps choisi ? Tout le monde dit qu'il faut remplacer le plein emploi par une autre activité, mais personne ne dit comment la financer. Le RE est un essai qu'il faut peut être transformer.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Je vais essayer de répondre rapidement, car ce sont des sujets sur lesquels on peut parler pendant des heures, ce qui est un peu frustrant. Il y a des points sur lesquels on ne s'est pas compris.

1) Le problème spirituel, c'est qu'on ne s'occupe plus d'autrui. Ce n'est pas parce qu'on aura une institution qui donne de l'argent qu'on pourra dire qu'on s'en est occupé. Pour moi, ce n'est pas une révolution spirituelle, d'autant que cela n'apporte rien aux pauvres. Le SDF ne va pas avoir un seul le plus avec le RE, sauf le jeune. Ramenons le RMI de 25 à 20 ans, et le problème est réglé. Qui parmi vous est prêt à verser s'il en a les moyens à ses enfants 1600 Frs par mois sans condition un mois qu'ils ont fini leurs études. Levez la main (*plusieurs mains se lèvent*) Vous le faites parce qu'ils ne trouvent pas de travail. Je ne pense pas que les gens seraient d'accord pour dire à leurs enfants : "tu n'as pas envie de travailler, mais je suis d'accord pour te donner 1600 Frs." J'ai eu de grands-parents qui n'ont pas travaillé, à un certain âge, mon grand-père a hérité et a vécu de ses rentes. Je ne suis pas sûr qu'il en ait été très heureux, et un jour il a dit à mon père : "est-ce que tu vas travailler, ou est-ce que tu vas vivre comme nous ?" Aujourd'hui, la société a mis tout le monde au travail, et pour moi, c'est plutôt un progrès. Elle n'a pas organisé le temps choisi, et ça, c'est une régression. Mais que tout le monde travaille pour gagner sa vie, ça me semble plutôt normal.

2) Les moines vivent comme des moines, mais ils ne sont pas subventionnés. Les abbayes qui avaient trop d'argent se dégradaient. Celles qui fonctionnaient bien étaient celles où le système de droits et de devoirs fonctionnait bien.

3) Le capital, "il ne s'agit pas de le consommer, mais de distribuer les fruits". Non, un capital, ça vit et ça meurt. Ça s'amortit, c'est du travail accumulé. Si celui qui travaille est perdant parce que la charge des autres est trop forte, il va de moins en moins travailler, donc on va cesser d'entretenir le capital. Penser qu'il va s'entretenir est pour moi un pari. Il y a des civilisations qui s'effondrent. La nôtre s'effondre parce qu'elle ne fait pas peser assez de contraintes, elle n'a pas trouvé les bonnes libertés face au temps libre, parce qu'elle ne crée pas assez de devoirs à l'égard d'autrui. C'est de devoirs dont on a besoin plutôt que de nouveaux droits.

4) Le temps choisi : les gains de productivité doivent pouvoir se déverser en temps aussi bien qu'en production supplémentaire. C'est la grande régulation du modèle de développement à venir. Pourquoi le temps choisi ne se développe-t-il pas chez nous ? Ce n'est pas parce qu'il n'est pas subventionné, c'est parce qu'on en donne pas la possibilité aux gens. L'organisation du travail ne permet pas de choisir le temps de travail comme on voudrait. Le marché du temps choisi n'existe pas à cause du fait de la pression du système, des classes dirigeantes, des difficultés d'organisation - à part certains progrès dans la fonction publique. Mais c'est souvent un temps partiel imposé par l'employeur dans des conditions précaires. Il faut donc organiser le temps choisi, avant de le subventionner. Il l'est déjà en partie par une forte exonération des charges sociales sur le travail à temps partiel. Il y a actuellement quantité de gens qui sont prêts à participer au temps choisi sans aucune subvention. D'après le CREDOC 20% de salariés sont prêts à travailler moins en gagnant moins pour peu qu'on leur en donne la possibilité.

Ce que je propose, c'est d'organiser les droits et les devoirs autrement. Il y a le droit d'organiser le temps choisi pour tout le monde, et le droit au temps choisi ; le devoir d'organiser l'initiative, et de donner un capital pour l'initiative, et le droit à l'initiative ; le devoir et le droit de prendre des congés sabbatiques.

Jérard BERIOT

Monsieur le Commissaire, vous avez bien dit qu'en cas de conjoncture mauvaise, il faut aller jusqu'à imposer les congés sabbatiques. Je m'inscris en faux contre cette idée. La conjoncture n'est mauvaise que parce que nous manquons d'imagination. L'association que je représente ici "Chômage et Monnaie", constituée d'anciens des grandes écoles, a fait une étude des besoins, et vous savez comme moi que les besoins non satisfaits sont immenses. Nous pensons que les besoins de collectivités - je ne parle pas des besoins individuels - pour le logement, les transports urbains, l'environnement, la sécurité nucléaire, etc., représente un minimum de 16000 milliards de francs mais il faut de l'argent. J'ai pris contact il y a quatre ans à ce sujet avec vos services, et je n'ai eu aucune réponse. J'admets que nos explications n'étaient pas alors suffisamment claires, maintenant elles le sont et je prendrais de nouveau rendez-vous. Pour le RE, il faut actuellement 250 milliards par an, où va-t-on les trouver ? Monsieur BRESSON propose une avance des banques à 1%. L'accepteront-elles ? Car les banques doivent se refinancer et elles prêtent aux entreprises lorsqu'elles-ci ramènent de l'argent chez elles. C'est un problème, et je demande que la création de monnaie soit également étudiée en face de l'hypothèse bancaire.

Yoland BRESSON

Je ne crois pas que c'est le lieu d'entrer dans des débats techniques. Je signale pour rester tout à fait conforme à la proposition, que c'est un emprunt à 1% d'intérêt à durée illimitée. Ce type d'emprunt est connu dans le passé, et l'on peut prévoir que les banques auront tout intérêt à financer le RE par ce biais, - sauf à supposer que les banquiers aient changé de comportement- je n'ai guère de doute sur ce sujet.

René VAN BRANTEGHEM

1) Pourquoi la nécessité de développer le sens du devoir irait contre la notion d'inconditionnalité du RE ? J'aurai tendance à dire l'inverse, tout au moins ça me semble deux problèmes différents.

2) Il faut organiser le marché du temps choisi. J'ai travaillé 35 ans en entreprise, et effectivement ce n'est pas facile, mais c'est surtout une question de peur. Est-ce que le fait d'investir 250 milliards faciliterait l'organisation du temps choisi en enlevant la peur de n'avoir aucun revenu ? Pourquoi ne pas la lier à l'impossibilité de licencier économiquement quelqu'un qui serait en temps choisi ?

Pierre LAVAGNE

Nous avons deux points communs avec JBF.

1) Pour beaucoup d'entre nous, le RE n'est pas une mesure sociale. Il serait beaucoup mieux compris s'il n'y avait pas de problème de chômage, parce que c'est une mesure d'organisation de la société. Je suis d'accord pour dire que ça n'aiderait pas directement les RMIstes, et les exclus. Je n'en ai jamais pensé.

2) Chacun a droit à une certaine part, à définir, d'un héritage commun. Sur ce point, il y a une nuance, car j'ai cru percevoir une analogie avec l'héritage personnel, alors qu'ici il s'agit d'un héritage collectif, qui est aussi bien un fait de société qu'un ensemble de biens matériels. Les personnes font partie de cet héritage et l'on ne peut pas traiter la question de la même façon.

Une question qui n'a pas été abordée est celle de l'Europe. Nous allons vers une Europe où il n'y aura plus de différences économiques entre nous et les autres. Pour que la solidarité entre nos pays puisse jouer, et pas seulement à l'intérieur de chaque nation, il nous faudra des signes de reconnaissance. Je ne pense pas que la S.S., les allocations familiales, ou le RMI, puissent manifester cette communauté. Il nous faudra quelque chose de commun à tous, et le RE trouve dans une condition d'application peut être difficile, mais aussi nécessaire.

Alain CAILLÉ

1) Je crains d'entendre dans les arguments de JBF un appel à l'instauration d'une obligation d'

resocialiser différemment ?

2) La proposition d'un revenu inconditionnel n'aurait-elle aucune chance de passer dans l'opinion ? Rappelons-nous que pour le RMI, tout le monde a pensé qu'il s'agissait d'un revenu inconditionnel, que c'était normal et allait dans le sens du progrès social. N'y-a-t-il pas une sorte d'auto-intoxication de la classe dirigeante qui l'amène à l'oublier.

3) JBF semble opposé à l'inconditionnalité parce que cela briserait le principe contractuel sur lequel repose la société moderne, et par ailleurs, le principe spirituel. Mais pour me référer à Marcel MAUSS, l'origine du contrat est-elle contractuelle ? Toute la sociologie de DURCKHEIM et de MAUSS s'est construite sur cette question fondamentale qui tend à démontrer qu'il y a un élément non-contractuel dans le contrat. Par exemple, TOCQUEVILLE a bien montré que la société américaine qui fonctionne en apparence essentiellement au contrat s'arc-boute sur un élément radicalement non-contractuel qui est la religion.

4) Si je me suis senti très profondément en accord avec ce qu'a dit Yoland BRESSON, j'ai certainement des affinités avec ses fondements théoriques généraux. Il me semble illusoire de fonder un RMI inconditionnel sur un raisonnement objectiviste d'économiste. Naturellement, on ne peut pas distribuer sans se référer aux possibilités économiques. Mais la légitimation ultime d'un revenu inconditionnel doit être politique et éthique, et ce qu'a dit BRESSON de la révolution Française achevée va tout à fait dans ce sens.

5) Reste une question plus concrète : on a demandé tout à l'heure, y-a-t-il une autre solution ? Je pense que oui. L'AIRE défend une position d'inconditionnalité radicale et je crois que l'on peut défendre une inconditionnalité plus faible. Celle-ci conditionnerait le revenu à un minimum de ressources, en un mot, il suffirait de rendre le RMI actuel inconditionnel et cumulable avec d'autres ressources. L'inconvénient majeur de la proposition de l'AIRE, c'est qu'elle implique une quantité de réformes aussi bien dans le système fiscal que dans le système de protection sociale, et cela préjuge d'énormément de choses. Concrètement, par rapport à l'appel que vous avez rédigé, je suis d'accord, sauf sur un point qui me semble préjuger de trop de réformes : un revenu inconditionnel "égal pour tous de la naissance à la mort". Ceci entraîne entre autre des modifications dans les allocations familiales ; faut-il véritablement donner à l'enfant la retraite dès la naissance, pour reprendre l'expression de JBF.

(fin d'enregistrement)

Yoland BRESSON

... représente un véritable revenu d'activité qui est la recherche d'un emploi ou d'une insertion. Donc il faut concevoir le RMI comme un RE plus un revenu de recherche d'insertion, ce qui prend une connotation tout à fait différente.

Philippe RICHÉ

Il y a beaucoup d'études qui sont faites au Plan, au Ministère du Travail, etc. Nous ne sommes ici qu'un petit groupe de gens qui venons d'horizons divers, de l'université, de l'industrie, etc. ; n'est-ce pas possible que l'on prenne sérieusement en compte cette hypothèse comme cela se fait dans certains pays comme la Hollande? Cela ne coûterait pas beaucoup d'argent, pour aller un peu plus loin dans les scénarios qui impliquent la distribution inconditionnelle, forte ou moins forte d'un revenu de base. C'est la question que je pose au Commissaire au Plan.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

1) Création monétaire : Je ne suis pas contre. Je suis pour une création qui progresse en fonction de l'économie, c'est-à-dire, en fonction du taux d'inflation, de la croissance potentielle, plus de variations de vitesse de circulation de la monnaie. De ce point de vue, je ne suis pas toujours d'accord avec ce qui se fait en France, où je trouve que la croissance de la masse monétaire est trop faible. Ça peut expliquer 2% du chômage, mais certainement pas les 12%. Le chômage keynésien dû à l'insuffisance de la demande n'est pas la partie forte du chômage.

2) Pour Alain CAILLE, obligation de travail, oui. Pour vivre il faut travailler, ou vivre avec des gens qui travaillent et acceptent votre charge. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il faut une obligation de travail en échange de la protection sociale. En tout cas, pas pour la santé, pour le minimum vieillesse, pour la famille. D'ailleurs la famille a déjà un RE conditionné par le fait d'avoir des enfants. Par contre, je crois que le revenu avec lequel on vit doit provenir du travail, et il est normal s'il n'y a pas de travail qu'on soit indemnisé. Je ne changerai pas cette règle du jeu. Quand je dis droit et devoir, je dis qu'il y a un devoir pour les demandeurs d'emplois indemnisés à chercher du travail. Mais je ne considère pas qu'il y a à renforcer ce devoir. Par contre, il n'y a pas assez de devoir dans le reste de la société. L'offre d'insertion n'est pas suffisante, les efforts de redistribution du travail sont trop faibles, tout le monde géint sur l'emploi, mais dès qu'on propose une mesure, il n'y a plus personne.

3) Le RMI n'a jamais été inconditionnel. Dès le départ, il a été lié à un contrat d'insertion. La gauche a donné l'impression qu'elle se battait pour un RMI inconditionnel, car elle avait peur d'une conditionnalité trop forte. Le problème est que la gestion de la conditionnalité ne peut être faite qu'au niveau local, pour être souple et intelligente, et cela prend du temps pour s'organiser.

4) L'origine du contrat est-elle contractuelle ou non, je propose que nous en reparlions : c'est effectivement le problème central.

5) Concernant l'incitation au travail, on a tous les cas de figure. De 82 à 88, on avait 1 million de chômeurs, sans RMI, sans allocation de chômage, il y avait de l'incitation à travailler, le chômage de longue durée s'est-il réduit ? Pas de chance, il a augmenté. Donc votre raisonnement n'est pas bon. Actuellement, il y a un revenu inconditionnel, c'est l'allocation spéciale de solidarité. Elle est théoriquement renouvelée de 6 mois en 6 mois, et pratiquement jamais interrompue. Que se passe-t-il chez les bénéficiaires de l'ASS ? Apparemment pas grand chose, c'est même un peu pathologique. J'aimerais mieux qu'il y ait pour ces bénéficiaires un contrat d'insertion, ce serait plus dynamique et ça éviterait de interrompre certaines ASS. Je serais d'accord pour faire des enquêtes, pour comparer la position d'une personne en API, en ASS, en RMI, en AUD, pour voir ce qui se passe et mesurer le degré de lien social. Il faudrait aussi regarder l'Allemagne qui a un régime d'aide sociale plus généreux que la France. Cela provoque-t-il la naissance de projets ? Nous allons sortir au Plan un livre sur la justice, l'équité et les problèmes locaux de gestion de la justice. Ceux-ci ne peuvent être gérés par des principes universels, il faut gérer des situations locales, des situations personnalisées. Je suis d'accord pour regarder ce qui se passe car on manque d'éléments objectifs.

Philippe RICHIÉ

Mais on focalisera alors sur une catégorie de population en difficulté, et on ne verra pas les effets d'un revenu de base accordé à l'ensemble. On ne verra pas s'il n'y a pas des effets de désinsertion capable d'insérer une partie de la population, autrement dit des effets de solidarité généralisée à partir du moment où il y a un RE égal pour tous.

JYLVAIN

On renverse la problématique et c'est là où je me sépare un peu de la proposition de JBF. Tout en admettant son point de départ, qu'avec le RE, il n'y a rien de plus immédiatement pour les pauvres. Mais ce n'est pas dans ce point de vue quantitatif que je vois le RE dans sa relation au plus pauvre.

Yoland BRESSON

Je crois que sur ce point, d'après tous les auditoires que j'ai pu avoir, le peuple est en avance sur nos élites. Il réagit de façon tout à fait autre. Politiquement, l'important c'est que les gens commencent à réfléchir, et à voir que l'avenir n'est pas définitivement bouché. Qu'en réalité, on passe au RE par plus ou moins d'étapes de conditionnalité, peu importe. Mais il est essentiel que le verrou qui est actuellement mis au niveau d'un certain nombre de relais médiatiques, politiques, etc., saute, avec ses craintes, avec l'idée que cela ne sert pas à grand chose, que c'est utopique, démagogique. Tout de suite, on met tous les qualificatifs pour éviter de poser la question. Il faut que l'opinion publique commence à débattre, ne serait-ce que pour se donner l'espoir et pour qu'il y ait une dynamique. Je suis persuadé que si le principe était soumis à référendum en tant que transformation de la protection sociale, en 6 mois de campagne, des idées multiples viendraient de tout le monde et nous